



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 115806

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le remboursement des fibro tests. En effet, les malades atteints d'une hépatite C suite à une transfusion sanguine sont très souvent obligés de faire un fibrotest. Aujourd'hui, celui-ci est hors nomenclature impliquant un coût particulier pour les patients de 50 euros alors que la pathologie est une affection de longue durée. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles sont les possibilités de prise en charge du remboursement du fibrotest par les organismes sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115806

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8333

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)